



COMMUNE DE MONTENESCOURT

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON D'AVESNES LE COMTE

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin à 19H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montenescourt, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. Freddy BALAVOINE, Maire, suite à la convocation en date du 12 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

Etaient présents : MM BALAVOINE Freddy, VICTOR Claudine, LHERBIER Raymond, DOUDOUX Philippe, MERVILLE Freddy, DAVID Eddie, FACON Laurent

Absents excusés :

M. FLAMENT Gauthier, Mme LETOCART Sophie

VICTOR Claudine est élue secrétaire.

Objet : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-17 ;
VU les statuts de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois ;
VU le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 22 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT que ce rapport confirme qu'**aucune modification des charges transférées** n'est à constater pour l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le rapport de la CLECT à la majorité qualifiée des deux tiers ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

Article 1 – Approuve le rapport de la CLECT en date du 22 mai 2025, constatant **l'absence de modification des montants de charges transférées** à la communauté de communes.

Article 2 – Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la communauté de communes et à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Objet : RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026, conformément aux directives de l'INSEE.

Le conseil prend acte de cette information. La commune devra désigner un ou plusieurs agents recenseurs dans les prochaines semaines. Il est rappelé que la participation au recensement est obligatoire pour les habitants.

Objet : DEVIS FENETRE SALLE DES FETES

Le conseil examine le **devis de la société DELPORTE** proposé pour le **remplacement des fenêtres** en façade de la salle des fêtes. Après discussion, il est décidé de **demande un devis complémentaire incluant également le remplacement de la porte** située sur cette même façade, afin de disposer d'un chiffrage global. Le maire est autorisé à solliciter l'entreprise pour obtenir ce devis supplémentaire. Le sujet sera représenté au prochain conseil municipal pour décision.

Objet : ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi a récemment modifié les règles électorales applicables aux **communes de moins de 1 000 habitants**, telles que Montenescourt, en vue des **élections municipales de mars 2026**.

Ces changements visent à renforcer la parité, le pluralisme et la stabilité des conseils municipaux. Ils s'appliqueront comme suit :

- Les candidats devront désormais **se présenter sous forme de listes paritaires**, respectant une stricte **alternance entre hommes et femmes** (ou inversement), quel que soit l'ordre.
- Le **panachage** ne sera plus autorisé. Les électeurs ne pourront **ni rayer** de noms, **ni en ajouter** sur les bulletins de vote. **Tout bulletin modifié ou barré sera considéré comme nul.**
- Il sera possible de **déposer une liste incomplète**, à condition de présenter un **minimum de 9 candidats** pour les communes comptant **entre 100 et 499 habitants** (Montenescourt en fait partie).
- Les listes pourront inclure jusqu'à **deux candidats supplémentaires** par rapport au nombre de sièges à pourvoir, afin d'anticiper d'éventuelles vacances de siège et ainsi assurer la continuité du fonctionnement du conseil.

Le Conseil prend acte de ces nouvelles dispositions légales, qui devront être portées à la connaissance des habitants en temps utile.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un **incident s'est récemment produit**, un **enfant s'étant échappé de la cour de l'école** pendant le temps scolaire.
Afin de renforcer la sécurité des élèves et d'éviter tout risque futur, il est proposé de **mettre en place une clôture** autour de la cour d'école. Les travaux pourraient être réalisés **pendant les vacances scolaires d'été**, afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'école.
- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un **rendez-vous est prévu le mardi 2 juillet** avec **Monsieur Séroux à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois** et les **maires des communes membres du SIVU**.
Cette réunion a pour objet de **définir le tarif de location des locaux de Clairefontaine pour l'année scolaire 2025/2026**.
A l'issue du conseil d'école du 24 juin dernier, il a été confirmé que l'effectif global des élèves inscrits au sein du SIVU pour la rentrée de septembre 2025 sera en baisse de 10 enfants par rapport à l'année scolaire précédente.
- Le débroussaillage de la commune et des chemins sera entrepris avant le 14 juillet par la société MAYEUR de Noyelle-Vion.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'amélioration du tri sélectif, le **SMAV (Syndicat Mixte Artois Valorisation)** a validé l'installation de **deux nouveaux conteneurs à verre** sur le territoire communal.
Le **premier conteneur** sera installé **au Mont de Wanquetin**, afin de mieux couvrir cette zone du village.
Le **second viendra en renfort de l'actuel conteneur**, afin de **doubler la capacité de collecte** à cet emplacement très fréquenté comme aucun autre emplacement n'est possible.

Fait le 30/06/2025

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

